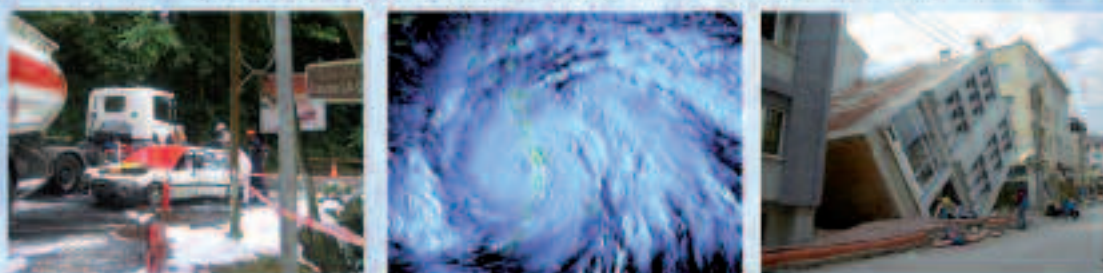


DICRIM



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



DOCUMENT A LIRE SOIGNÉEMENT
ET A CONSERVER - Edition 2009 - 2011



Intervention des services techniques de la Ville suite aux intempéries du 05 / 05 / 09



Mot du Député-Maire

“Jou malé pa ni pwan gad !”

Ce proverbe créole qui contient toute la sagesse de nos aînés et qui se veut être une invitation à prendre des mesures de précautions face à un éventuel danger illustre, parfaitement, la philosophie et l'esprit du DICRIM que vous tenez entre vos mains.

En effet, l'actualité nous rappelle trop souvent que les communes sont à des degrés divers, exposées à certains risques naturels.

Souvenez-vous de l'éruption de la Montagne Pelée en 1902, de la tempête David en 1979, et plus près de nous, en 2007, de l'Ouragan Dean et du Séisme Saturnien qui ont profondément marqué notre île.

Le risque zéro n'existe donc pas, y compris sur la Trinité où nos aînés gardent en mémoire les importants dégâts causés par tous ces phénomènes.

Aussi, la multiplication de ces événements a conduit l'Etat à engager une politique globale de prévention.

Cette démarche, axée sur deux principes fondamentaux : l'information et la prévention, vise à sensibiliser la population sur les risques majeurs qu'elle encourt et des mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ne se veut en rien alarmiste mais plutôt pédagogique. Son objectif est de vous faire connaître les différents risques naturels recensés sur notre territoire (inondation, cyclone, séisme, mouvement de terrain...) et de vous donner les bons réflexes à adopter en cas de catastrophe.

Je vous en souhaite une bonne lecture. N'oubliez surtout pas que la sécurité est l'affaire de tous. Respectons les consignes de notre **DICRIM**.

Louis-Joseph Manscour
Député-Maire
de la Ville de la Trinité

Sommaire

| | |
|---|----|
| Présentation | 5 |
| Carte des risques majeurs | 6 |
| Mouvements de terrain | 8 |
| Inondation | 10 |
| Cyclone | 12 |
| Séisme | 16 |
| Submersion | 20 |
| Volcan | 22 |
| Transport de Matières Dangereuses (T.M.D) | 24 |
| Carte des abris d'urgence | 26 |
| Consignes de sécurité | 28 |
| Annuaire de sauvegarde | 30 |

Directeur de la publication
Louis-Joseph Manscour
Conception
Marc Mahieu
Impression
L.M Positif

Tirage : 7000 exemplaires

Edition 2009 - 2011

Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs



VILLE DE TRINITÉ
Avenue Casimir Branglidor
97220 La Trinité
Tél. : 05 96 58 20 12
Fax : 05 96 58 48 46
www.mairie-latrinite.fr



Catastrophes naturelles...

Vous voulez protéger l'essentiel ou vous voulez être couvert quoi qu'il arrive ?

Avec nos solutions d'Assurance Habitation, Auto et Multirisque professionnelle, vous pouvez choisir la solution qui répond le mieux à vos attentes et adapter votre assurance à vos exigences de protection.

Venez faire le plein de garanties dans notre espace conseil.

Espace conseil de Trinité
31 rue Victor Hugo - 97220 TRINITE
Tél : 0596 58 11 66
Fax : 0596 58 72 13
email : ectrinite@axa.fr

réinventons / notre métier



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Présentation

Aléa naturel ou technologique

Probabilité qu'un phénomène se produise



Enjeux

Probabilité que des personnes et des biens soient touchés

= RISQUE

Les objectifs du DICRIM

1. La connaissance du risque sur la commune
2. Les mesures de prévention
3. L'organisation des secours
4. Les consignes de sécurité pour la population

Les fondements juridiques

L'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs a été codifié à l'article L125-2 du code de l'environnement qui stipule que les citoyens ont droit à l'information sur les risques naturels et technologiques auxquels ils peuvent être soumis. Le contenu et la forme des informations qui doivent être diffusées sont inscrits dans le décret du 11 octobre 1990 modifié.

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a rendu obligatoire la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, plan local de gestion de crise dont le DICRIM fait partie intégrante (décret du 13 septembre 2005).

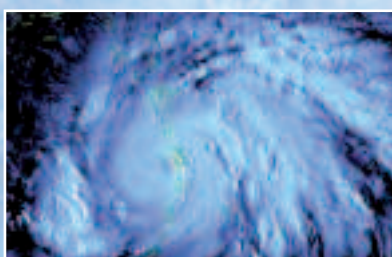
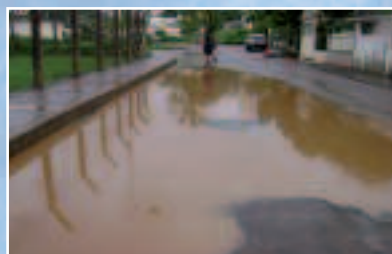
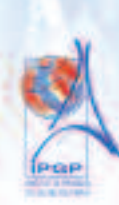
Les 7 risques majeurs à La Trinité

RISQUES NATURELS

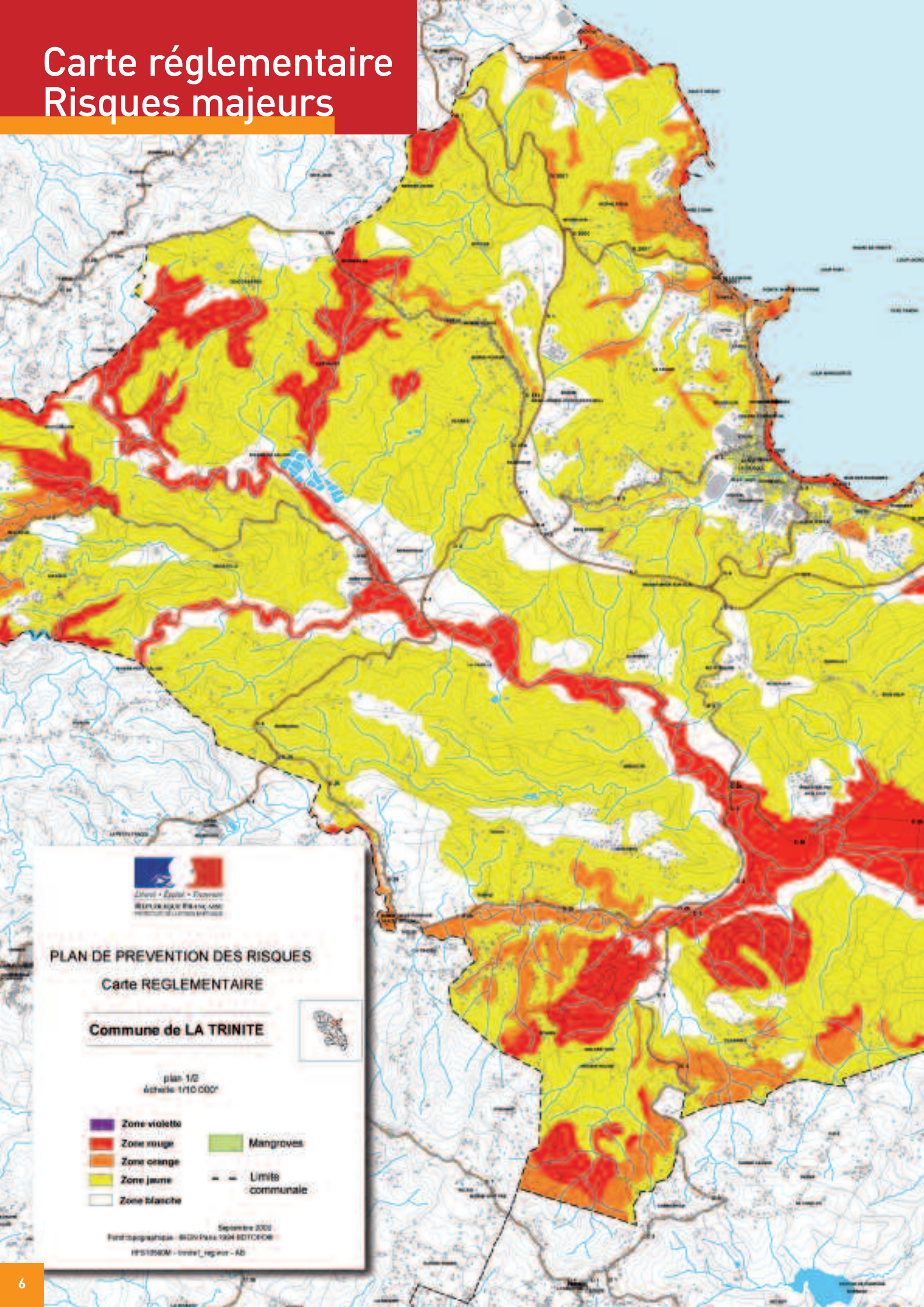
Mouvements de terrain
Inondation
Cyclone
Séisme
Submersion
Volcan

RISQUE TECHNOLOGIQUE

Transports de Matières Dangereuses



Carte réglementaire Risques majeurs



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Carte REGLEMENTAIRE

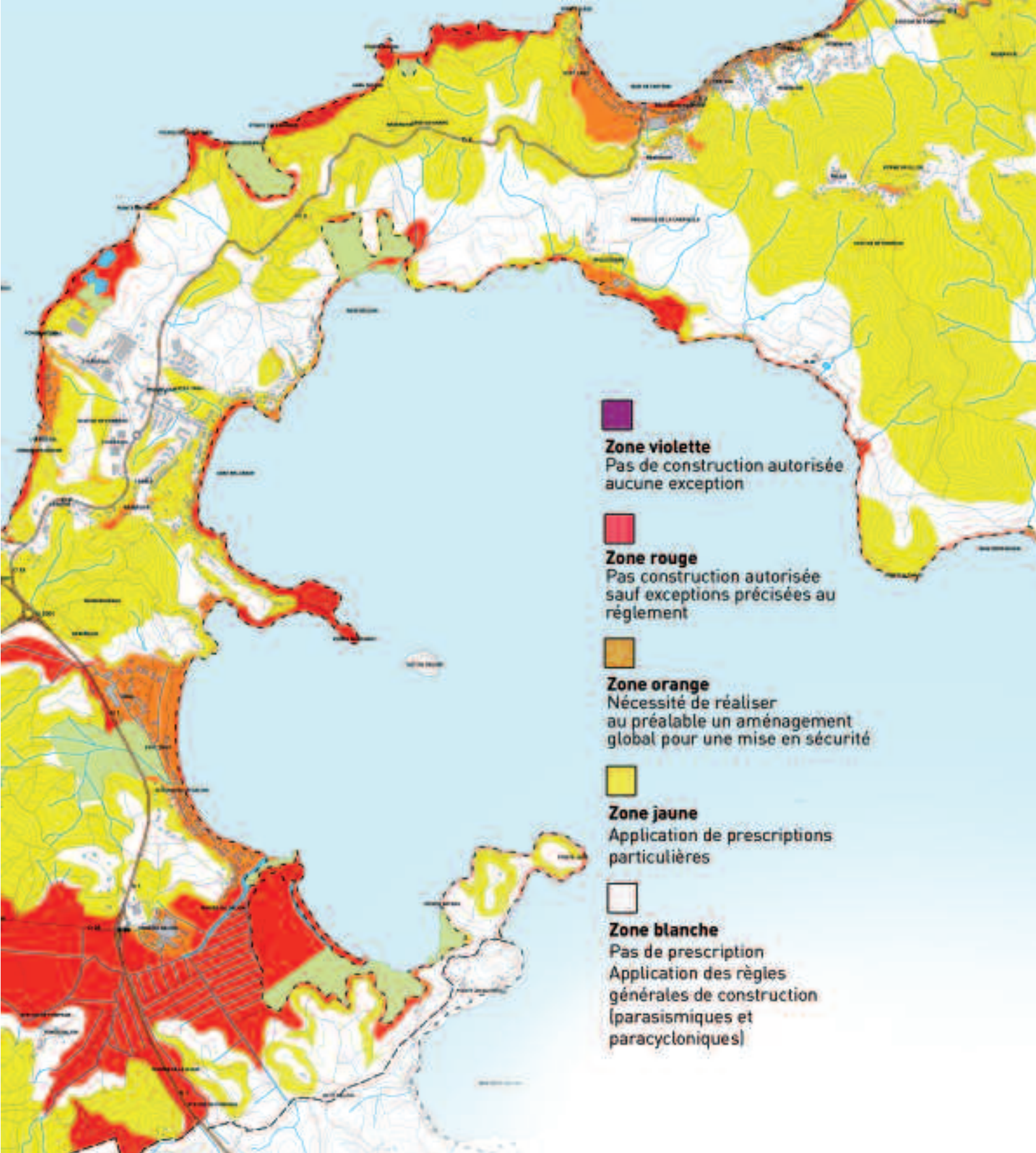
Commune de LA TRINITE



plan 1/2
échelle 1/10 000'

- | | |
|---|--|
|  Zone violette |  Mangroves |
|  Zone rouge |  Limite communale |
|  Zone orange | |
|  Zone jaune | |
|  Zone blanche | |

Septembre 2002
Ecartographie - BIGN P&S 1904 BDT/CFM
HPS1956M - trinite_regior - AB



Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR)

La loi du 13 juillet 1982 fixe les bases de la politique de prévention des risques naturels.

La loi du 22 juillet 1987, modifiée par celle du 2 février 1995 et complétée par le décret du 5 octobre 1995, sous-tend l'élaboration des PPR, alors que les articles 40-1 et 40-2 de la loi du 22 juillet 1987 régissent leur fonctionnement.

Les PPR, annexés aux plans d'occupation des sols (POS) et aux plans locaux d'urbanisme (PLU), permettent d'intervenir à quatre niveaux :

- prendre en compte de manière spécifique les risques naturels dans l'aménagement, la construction et la gestion du territoire ;
- préciser la connaissance des phénomènes naturels ;
- informer la population sur les risques encourus ;
- enfin, privilégier certaines dispositions en matière d'urbanisme et de construction

Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du Sous-sol; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. En Martinique, on parle d'éboulement, éboulis et de glissement de terrain.



Glissement de terrain - Avenue du Raisinier - Octobre 2008

Comment se manifestent les Mouvements de Terrain ?

En plaine :

- des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux
- un tassement des sols compressibles (mangrove, vase, argile)

Sur les Mornes :

- des glissements de terrains par rupture d'un versant instable
- des écroulements et chutes de blocs
- des coulées boueuses et torrentielles

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises.

Falaise de Cosmy



Les risques à la Trinité

Sur la commune de la Trinité, le risque "mouvement de terrain" est généralisé.

Mouvements de terrain dans les quartiers :

- Bellevue - Maximin - Les Hauts - Bonneville
- Morne Figue - Falaise de Cosmy
- Pointe Sainte-Catherine - Bonnin
- Plaisable - Morne Pavillon,...



Écroulement de la chaussée - Quartier Cosmy - Août 2007

Dispositions prises par les autorités

- Repérage des zones exposées au travers d'indices visuels : fissures, poteaux inclinés, affaissements, etc...,
- Stabilisation de la masse instable : drainage, reprofilage, clouage...
- Système de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis
- Interdiction de construire dans les zones les plus exposées. Ces mesures restrictives figurent dans le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune).

Pour en savoir plus !

Sites Internet

Base de données Mouvement de Terrain :
www.bdmvt.net

PPRN Plan de Prévention des Risques Naturels :
www.martinique.equipement.gouv.fr

Contacts utiles

Service Urbanisme de la Mairie
05 96 58 11 97

Direction Régionale de l'Environnement :
05 96 71 30 05

Direction Départementale de l'Équipement :
05 96 72 83 83

Direction de l'Agriculture :
05 96 71 20 98

Les consignes à respecter individuellement



En cas d'éboulement, de chute de pierre ou de glissement de terrain :

AVANT

- informez la Mairie de tout désordre anormal observé
- s'informez des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- consultez et respectez la réglementation du PPR, Plan de Prévention des Risques
- pour les zones présentant un niveau d'aléa moyen, consultez un spécialiste pour tout projet d'aménagement

PENDANT

- fuyez latéralement, ne revenez pas sur ses pas
- gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé

APRES

- s'éloignez de la zone dangereuse
- évaluez les dégâts et les dangers
- informez les services techniques de la Mairie
- mettez-vous à la disposition des secours



En cas d'effondrement du sol :

AVANT

- s'informez des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- consultez les cartes Prévention des Risques à la mairie
- consultez un spécialiste, pour les zones présentant un niveau d'aléa élevé

PENDANT

A l'intérieur :

- dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur

A l'extérieur :

- s'éloignez de la zone dangereuse
- respectez les consignes des autorités
- rejoignez le lieu de regroupement indiqué

APRES

- s'éloignez de la zone dangereuse
- évaluez les dégâts et les dangers
- informez les services techniques de la Mairie
- mettez-vous à la disposition des secours

Le risque Inondation

Une inondation est le débordement lent ou rapide des eaux d'une rivière sur une zone pouvant être habitée. En Martinique elle s'effectue toujours rapidement.

Les zones inondables

Ce sont principalement :

- Les terrains bordant les cours d'eau
- Les rivières et ravines
- Les secteurs urbanisés, imperméabilisés par le goudron et les constructions où les eaux pluviales ne s'évacuent pas
- Les zones littorales basses, mangroves et embouchures de rivières

Cité du Bac - Zone artisanale du Bac - Anse l'Etang - Fond Bazile - Autre Bord - Anse Bellune - Tartane Bourg - Centre Bourg



Rivière Epinette - Bourg

Les risques à la Trinité

Débordement de rivières dans les quartiers.

| | |
|---------------------|---|
| Rivière du Galion : | Bassignac La Camille Grand Galion Usine du Galion Cité du Bac |
| Rivière de Tracée : | Tracée Plaisable |
| Rivière Crabe : | La Crique |
| Rivière Kwai : | Autre Bord |
| Rivière Epinette : | Bourg |



Rivière la Tracée octobre 2008

Dispositions prises par les autorités

Météo-France donne l'alerte au Préfet et au Maire qui à leur tour, informent la population.

En cas de montée des eaux, toute personne a le devoir d'alerter les autorités :

- Mairie : 05 96 58 20 12
- Police municipale : 05 96 58 24 55
ou 06 96 26 62 74

Centre de secours : 18



Rivière la Tracée

Secours

En cas de crise, la Préfecture déclenche le plan de secours "Fortes Précipitations" à l'échelle départementale. A son tour, le Maire active le plan communal de sauvegarde

Pour en savoir plus !

Sites Internet

www.meteo.gp : prévisions météorologiques
www.sigma972.org : données cartographiques
www.martinique.equipement.gouv.fr : PPR (Plan de Prévention des Risques)

Contacts utiles

Météo-France : 08 92 68 08 08 0.30 Euro /mn
Direction Régionale de l'Environnement : 05 96 71 30 05
Direction de l'Agriculture : 05 96 71 20 98





Les consignes à respecter individuellement



AVANT

- Surveillez l'état des ravines et des rivières dont vous êtes riverain.
- Entretenez les ravines dont vous êtes propriétaires
- Surveillez et entretenez les ouvrages de drainage
- Prévoyez un refuge « hors d'eau » à proximité de chez vous

Vigilance et Alerte

-  Pas de danger particulier
-  **Soyez Attentif**
Danger imprécis ou effets limités
-  **Préparez-vous**
Danger probable ou effets modérés
-  **Protégez-vous**
Danger très probable et effets importants

Météo-France :
08 92 68 08 08



DÈS LES FORTES PRECIPITATIONS

- Préparez-vous à une évacuation rapide
- Renseignez vous du niveau de vigilance
- Soyez très prudent à proximité des cours d'eau
- En cas d'orage violent : ne vous abritez pas en zone boisée, évitez d'utiliser téléphones et appareils électriques.

PENDANT L'INONDATION

1^{er} cas : Vous habitez près d'une rivière torrentielle ou d'une ravine sèche et l'eau monte subitement: **PARTEZ**

- Gagnez les hauteurs les plus proches
- Ne revenez pas sur vos pas.

2^{ème} cas : Vous habitez dans une plaine inondable et l'ordre d'évacuation a été donné ou l'eau commence à monter :



a) SI VOUS POUVEZ PARTIR

- N' empruntez jamais un gué. Le courant peut vous emporter lorsque l'eau atteint la hauteur de votre genou ou le bas de la carrosserie de votre véhicule.
- Rendez-vous à l'hébergement de secours désigné par le Maire et prévenez la mairie de son déplacement

b) SI VOUS NE POUVEZ PAS PARTIR

- Conservez votre calme
- Installez votre famille dans un espace refuge le plus en hauteur possible à l'intérieur de votre maison.
- Veillez toujours à avoir un accès possible à l'extérieur pour pouvoir signaler votre présence aux sauveteurs.

APRES L'INONDATION

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- S'assurez que l'eau du robinet est potable (interrogez la Mairie)
- Faites l'inventaire des dommages.
- Signalez à la Mairie les désordres des ouvrages
- Nettoyez les ouvrages de drainage (fosses, buses, canaux) autour de votre habitation.

Le risque cyclonique

La période cyclonique s'étale du mois de juin au mois de novembre. Durant cette période, on enregistre des épisodes de fortes pluies quasi-permanentes et des vents violents.

Chaque année la Martinique peut être menacée par un phénomène cyclonique majeur

Comment se manifeste-t-il ?

- par des vents...
- par des pluies...
- par une surélévation anormale du niveau de la mer qui peut donner lieu à une « marée de tempête ».
- par une houle cyclonique dont les vagues peuvent atteindre plusieurs de mètres

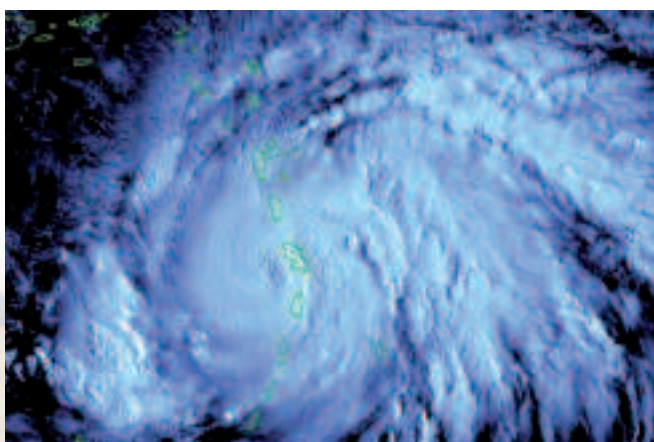


Image satellite Météo-France - Cyclone Dean 17 août 07

Les risques à la Trinité

Les zones suivantes sont particulièrement concernées

Par la houle : rue Joseph Lagrosillière - la Crique - Cosmy - Tartane - Anse Bellune - Cité du Bac - Autre Bord - la Dijon

Par les inondations : Cité du Bac - Zone artisanale du Bac - le Bourg (rue Adrien, Ste-Luce...) Sur tout le territoire communal de la Trinité

Par des mouvements de terrain

Par des vents violents et destructeurs provoquant des chutes d'arbres, de poteaux électriques ou téléphoniques,...



Commune de la Trinité après le passage de Dean

Dispositions prises par les autorités





Prévention :

- les zones exposées sont cartographiées et soumises à une réglementation spéciale en matière de construction
- des règles de construction paracycloniques sont disponibles en mairie et à la D.D.E.
- des abris sont répertoriés par la mairie pour héberger les habitants les plus exposés

Surveillance, alerte et secours :

- Météo-France surveille et détecte les phénomènes cycloniques puis elle diffuse les informations à travers les médias
- le Préfet déclenche la procédure d'alerte aux populations en cas de danger
- les secours sont organisés : par le Maire, au niveau local, qui active son Plan Communal de Sauvegarde et par le Préfet au niveau départemental.

Vigilance et Alerte

-  Pas de danger particulier
-  **Soyez Attentif**
Danger imprécis ou effets limités
-  **Préparez-vous**
Danger probable ou effets modérés
-  **Protégez-vous**
Danger très probable et effets importants

Pour en savoir plus !

Sites Internet

www.meteo.gp : bulletin de vigilance

www.prim.net : portail prévention risques majeurs

Contacts utiles

Météo-France : 08 92 68 08 08 0.305 Euro /mn

Mairie de la Trinité : 05 96 58 20 12

Préfecture - Protection civile : 05 96 39 39 30

Les protections cycloniques



VOLET EN ALUMINIUM



VOLET ROULANT A LAMES EXTRUDÉES



SLIDING A LAMES ACCORDEON REPLIABLES



AUTHENTIQUE



----- Original Message -----

From: XXXX
To: SOCOMI
Sent: Tuesday, September 21, 2004 7:57 AM
Subject: Jalousie SECURITY

A l'attention de Monsieur PARFAIT.
J'ai été agréé en 1965 des jalousies de type SECURITY pour installer dans la maison que je construisais sur l'île de Grenade. Vous trouverez ci-joint 3 photos de ma maison après le passage d'IVAN et qui justifient le bon fondé de votre publicité. Je vous autorise à les utiliser pour des besoins publicitaires éventuels.

Bonne réception et meilleures salutations.

XXXX

MENUISERIES Depuis 1967
Soconi

c'est pour la vie !!

Les consignes à respecter individuellement

Soyez Attentif

Vigilance supérieure à 48 heures

- Tenez vous informé de l'évolution du phénomène en consultant périodiquement les bulletins de Météo-France,
- Vérifiez (ou faites) les réserves nécessaires (aliments, eau, bougies, piles, médicaments, etc.),
- Vérifiez l'état de votre poste radio,
- Evitez d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau,
- Ne prenez pas la mer pour une longue période sans obligation particulière.

Préparez-vous

Danger probable dans moins de 24 heures



- Prenez connaissance des bulletins météo et les consignes de comportement (radio, télévision),
- Préparez votre habitation (protection des ouvertures, mise à l'abri des objets, etc.),
- Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation,
- Protégez vos embarcations nautiques par une mise à terre ou une mise à l'abri,
- Rentrez les animaux (cheptel, volailles, etc.),
- Effectuez les derniers achats en vue d'acquérir une autonomie de quelques jours,
- Faites le plein de votre véhicule (sans vous précipiter et sans paralyser les stations services),
- Attention aux denrées périssables stockées dans votre congélateur (perte en cas de coupure prolongée de l'électricité),
- Protégez vos documents personnels et importants (papiers d'identité, carnet de vaccination, factures, certificats de garanties, etc.),
- Munissez-vous d'argent liquide pour pouvoir acheter des produits de première nécessité (indisponibilité éventuelle des distributeurs)

Protégez-vous

Danger certain entre 6 à 18 heures



- Rejoignez votre logement, votre famille ou les abris sûrs et provisoires répertoriés par la commune (Maison Pour Tous de Bellevue, de Tartane, de Beauséjour, Maison de la Culture et certaines écoles).
- Sauf cas de force majeure, évitez tout déplacement (à pied ou en véhicule),
- Démontez les installations aériennes (antennes, paraboles, etc.),
- Retirez ou arrimez tous les objets pouvant se transformer en projectile,
- Protégez toutes les ouvertures de votre habitation

et fermez toutes les issues,

- Répartissez les moyens d'éclairage (bougies, lampes électriques) dans la maison,
- Préparez la pièce la plus sûre de votre habitation pour vous accueillir durant le passage du phénomène,
- Rentrez tous les animaux (y compris ceux de compagnie).

Confinez-vous

Impact majeur dans les 3 à 6 heures



- Ne circulez pas à l'extérieur (à pied ou en véhicule) sous peine de sanctions ou de poursuites,
- Consolidez les portes et fenêtres sensibles (intérieures ou extérieures),
- Restez à l'abri et ne sortez sous aucun prétexte,
- Eloignez vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture,
- Réfugiez vous, si nécessaire, dans la pièce la plus sûre de votre habitation,
- Préparez vous à subir des coupures d'électricité et d'eau potable,
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité,
- Quelle que soit la situation, restez calme et ne paniquez pas,
- Attendez impérativement les consignes des autorités avant de changer de posture.

Restez prudent

Danger atténué.

Tenez vous informé des conséquences

- Soyez prudent en sortant de l'endroit où vous étiez et essayez d'établir un bilan des dégâts,
- Eloignez vous des points bas, du voisinage des cours d'eau et des pentes abruptes,
- Réparez et consolidez votre habitation sans prendre aucun risque,
- Dégagez les alentours de chez vous et déblayez les abords,
- Ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques tombés à terre,
- N'encombrez pas le réseau téléphonique inutilement,
- Ne gênez pas les équipes de secours,
- Evitez les déplacements inutiles, conduisez avec la plus extrême prudence,
- Ne franchissez pas les ravines et les fossés submergés,
- Vérifiez vos aliments conservés dans le réfrigérateur avant leur consommation,
- Vérifiez la qualité de l'eau avant de la consommer,
- Assistez vos voisins en cas de besoin ou de blessure et prévenez les secours.

La municipalité
vous informe et vous conseille...

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



VILLE DE TRINITE

Le risque sismique

L'affrontement des plaques composant la croûte terrestre provoque la rupture des roches du sous-sol qui libère de l'énergie. Cette énergie produit des ondes qui se traduisent en surface par des secousses appelées séisme ou tremblement de terre.

Les effets d'un séisme

Ils peuvent être directs ou induits :

- dommages voire effondrement des constructions
- liquéfaction des sols en bordure du littoral
- mouvements de terrain sur tout le territoire
- tsunامي, vagues destructrices concernant les zones littorales : Raisiniers, Cité du Bac, la Crique, Tartane, Autre Bord, Anse l'Etang, Anse Bellune, Bourg,...)



Bâtiment incliné suite à la liquéfaction des sols de fondation. BRGM / P. Mouroux - Séisme (7,8) de Gölcük-17 août 1999 (Adapazari, Turquie)

Qu'est-ce qui caractérise un séisme ?

- **son foyer** : c'est la région de la faille où se produit la rupture et d'où sont émises les ondes sismiques
- **son épicentre** : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer et où l'intensité est la plus importante



Séisme du 29 novembre 2007 - AFPA de Trinité



Hôpital de Trinité

- **sa magnitude** : identique pour un même séisme, elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle ouverte de Richter (maximum observé : 9.5)
- **son intensité** : qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné.
- **sa fréquence et la durée des vibrations** : ces deux paramètres ont une influence fondamentale sur les effets en surface
- **sa faille** : d'origine ou provoquée (verticale ou de cisaillement horizontal) : elle peut se propager en surface

Les risques à la Trinité

La Trinité est très exposée comme toutes les autres communes de la Martinique aux risques sismiques. La Martinique est classée en zone III, dite d'aléa fort selon le zonage sismique de la France.

Dispositions prises par les autorités

Contrairement au cyclone il n'existe, actuellement aucune méthode permettant de prédire de manière fiable et avec précision le moment et le lieu où se produira un séisme.

Des règles de construction parasismiques ont donc été mises au point et doivent être légalement respectées par les architectes, les maîtres d'oeuvres et les constructeurs, y compris les particuliers.

Constructions parasismiques des maisons individuelles et des bâtiments assimilés - Règles PS-MI 89 révisées 92 (NF P 06-014 - DTU Règles PS-MI), CSTB, mars 1995.

Pour en savoir plus !

Sites Internet

<http://www.martinique.ecologie.gouv.fr/replik.html>: Prévention du risque sismique
www.planseisme.fr : actions de l'Etat aux antilles
www.sisfrance.net : séismes historiques
www.imsrn.fr : étude de faisabilité géotechnique

Contacts utiles

Direction Régionale de l'Environnement :
05 96 71 30 05
Direction Départementale de l'Équipement :
05 96 72 83 83
Agence Dépt. d'Information sur le logement :
05 96 71 48 45

ETUDE DE FAISABILITE GEOTECHNIQUE MISSION G12 DE FONDATION

Étude de faisabilité géotechnique pour les fondations de structures en béton armé.



Contrôle de l'écoulement
(Sondages - pénétrométrie
sculptée à la pelle, etc.)

Not. géotechnique, étude de faisabilité, etc.
Étude de faisabilité géotechnique de
fondations, ponts, etc. (évaluation, etc.)
Étude de faisabilité.

Étude de faisabilité géotechnique *géotechnique*



Détermination des systèmes
de fondations et des structures
construites (à l'aide de
proues)

IMS RN Ingénierie des Mouvements de
Sol et des *Atteintes Récentes* est un
bureau d'ingénierie géotechnique et
mécanique des sols. Nous sommes
spécialisés dans les études de
géotechnique, l'écoulement, la
consolidation et les structures en
béton, et les autres problèmes de
géotechnique et des structures en
béton. Nous sommes également
spécialisés dans les études de
géotechnique et des structures en
béton.



Détermination de l'impact
de construction sur le sol
géotechnique de fondation



Les consignes à respecter individuellement

Un séisme se produira toujours à un moment où vous ne vous y attendrez pas. Cependant, un certain nombre d'actions peuvent être entreprises afin d'anticiper le risque, de vous éviter d'être blessé, et de limiter les dégâts sur vos biens.

Avant un séisme

- Repérez un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri
- Prévoyez dans un lieu facilement accessible pour un kit de survie
- Mettez en réserve : eau potable en quantité, conserves, sel, sucre, lait et eau (à renouveler régulièrement)
- Scellez aux murs et aux cloisons les meubles hauts (armoires, bibliothèques) et ne pas poser d'objets lourds en hauteur
- Pensez à fermer la bouteille de gaz après utilisation
- Prenez des cours de secourisme
- Construisez selon les règles parasismiques en prenant contact avec les professionnels



Tenir les pieds de la table

Pendant le séisme

- Baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes.
- Protégez-vous le cou avec vos mains, éloignez-vous des baies vitrées. Eloignez-vous des fenêtres.
- Placez-vous près d'un mur, d'un pilier porteur ou sous des meubles solides.
- Ne prenez pas l'ascenseur, ni les escaliers
- Dehors, éloignez-vous des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.
- En voiture, arrêtez-vous et conservez votre ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse se soit arrêtée.
- Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
- Quittez le bord de mer pour aller en direction des hauteurs
- En magasin ou ailleurs, ne vous précipitez pas vers les sorties. Eloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
- Dans un stade ou au cinéma, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses.



Kit survie



Gaz fermé



Protégez vous



Eloignez vous



Ne sortez pas du véhicule



Sortez des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Ne pas téléphoner



Ne pas aller chercher ses enfants



Écoutez la radio

Après le séisme

- Evacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention
- N'utilisez pas les ascenseurs
- Coupez les réseaux, gaz, électricité et eau si vous en avez la possibilité
- N'allumez pas de flamme et ne fumez pas en cas de fuite de gaz
- Pensez à emporter les objets de première nécessité et votre kit de sécurité
- Eloignez-vous rapidement du bâtiment
- Evacuez les zones côtières submersibles vers les hauteurs (30 mètres) pour se protéger d'un éventuel tsunami
- Examinez-vous pour déceler d'éventuelles blessures.
- N'essayez pas de déplacer les personnes blessées sans l'avis des secours à moins qu'elles ne soient en danger immédiat pour leur survie.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.
- Écoutez les consignes de sécurité diffusé à la radio.
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'extrême urgence.
- Utilisez de préférence un texto S.M.S. Short Message Service, envoyé depuis un téléphone mobile
- Faites attention aux lignes électriques tombées au sol.
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes.
- Prenez les photos des dommages causés à votre maison et à vos biens, elles seront utiles pour vos déclarations de sinistre auprès de votre assureur.
- Sachez que le personnel enseignant est formé et sensibilisé à la mise en sécurité des élèves.



PUBLI INFO - PUBLI INFO - PUBLI INFO

CONSEIL REGIONAL DE MARTINIQUE

Aide Régionale à la Construction Durable Parasismique et Paracyclonique

Venez vous renseigner au Conseil régional
AVANT de faire vos plans !

Vous voulez réaliser une construction neuve qui soit à la fois parasismique et paracyclonique ?

La Région vous invite à faire réaliser des études par des professionnels qualifiés et conventionnés, qui s'engagent à vous proposer des prestations de qualité à des prix modérés.

Le dispositif concerne les maisons individuelles de moins de 170 m² de SHON, à usage d'habitation principale, et les petits immeubles de 8 logements maximum, non destinés à la vente.

Pour bénéficier de l'aide il faut réaliser une étude de sol G12 et avoir recours à un architecte, à un bureau d'études techniques et à un contrôleur technique, tous titulaires d'un diplôme en construction parasismique.

L'aide comprise entre 10 000 € et 14 000 €, rembourse les dépenses d'études qui garantissent le respect des règles parasismiques et paracycloniques, depuis la conception jusqu'au contrôle de la réalisation.



**NOUVEAU
DISPOSITIF**

AVANT DE FAIRE REALISER VOS PLANS

Renseignez-vous à la Région



Le dossier de demande d'aide doit obligatoirement être déposé avant le début du chantier.

Conseil Régional

Rue Gaston Defferre - Plateau Roy - Cluny - 97200 FORT-DE-FRANCE

Tél. : 0596 59 63 68

site : www.region-martinique.mq

www.cr-martinique.fr

Le risque submersion

La houle

C'est un mouvement de la mer se traduisant par une succession de vagues créées par le vent. Elle se manifeste par des vagues espacées, d'une hauteur de plusieurs mètres.



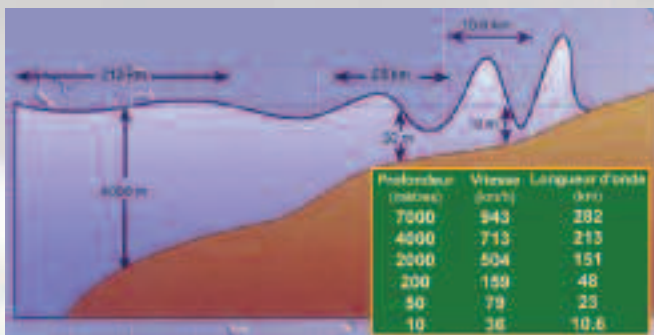
La marée de tempête

Il s'agit d'une élévation brutale du niveau de la mer associée au passage d'une dépression ou d'un cyclone. Cette marée de tempête peut conduire à l'invasion par la mer des régions littorales basses.

Le tsunami

Ce sont des vagues générées par des mouvements du sol dus généralement à de forts séismes ou, des éruptions volcaniques sous-marines. La première vague peut atteindre la côte en quelques heures voire quelques minutes si la source se situe au large de la Caravelle.

Schéma de propagation du tsunami



Anse Cosmy

Les risques à la Trinité

Submersion des parties basses et plates de la commune tout le long du littoral. Vague déferlante dans les estuaires des rivières, avec débordements jusqu'à l'intérieur des terres. Murs de soutènement des quais, constructions et structures en dur proches de la côte endommagés.

Les zones les plus basses et plates du littoral sont particulièrement concernées :

- rue Joseph Lagrosillière - la Crique - Cosmy - Tartane
- Anse Bellune - Cité du Bac - Autre Bord - la Dijon - Cité du Bac - Zone artisanale du Bac - le Bourg (rue Adrien, Ste-Luce...)

Dispositions prises par les autorités

La prévision passe par la surveillance météorologique et l'alerte. En cas de risque, Météo-France diffuse des bulletins de vigilance, assortis de conseils permettant l'information de la population.

La surveillance se fait par des sismomètres disposés au large de nos côtes.

Pour en savoir plus !

Sites Internet

www.tsunamis.fr : historique des tsunamis
www.meteo.gp : les prévisions marines

Contacts utiles

Direction Régionale de l'Environnement :
05 96 71 30 05
Préfecture - Protection civile : 05 96 39 39 30
Direction Départementale de l'Équipement :
05 96 72 83 83

Les consignes à respecter individuellement

En cas de houle

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias par Météo-France et les autorités.

Consignes générales

- évitez de circuler en bord de mer
- limitez votre vitesse sur les routes exposées à la houle

Pour les plaisanciers et les professionnels

- ne prenez pas la mer
- protégez les embarcations en les mettant à l'abri ou en les sortant de l'eau

Pour les baigneurs, pêcheurs ou promeneurs littoraux

- ne vous baignez pas, n'empruntez pas les sentiers littoraux
- restez vigilants, ne pas s'approcher du bord de l'eau et se méfier des rouleaux
- surveillez attentivement les enfants et évitez les jeux à proximité de l'eau

Pour les habitations

- protégez vos biens face à la montée des eaux
- obstruez les portes et fenêtres des habitations notamment face à la mer
- si nécessaire, évacuez vos habitations et mettez-vous à l'abri à l'intérieur des terres...

Face au risque de tsunami

Deux indices annonçant la survenue possible d'un tsunami sont à reconnaître et nécessitent de se rendre en lieu sûr :

- retrait rapide et inattendu de la mer
- tremblement de terre, même mineur, car il peut s'agir d'un séisme majeur distant provoquant un tsunami

Avant

- Repérez un lieu en hauteur (10 à 30 mètres) où vous irez vous mettre à l'abri en cas de danger
- Préparez-vous à une évacuation rapide, n'attendez pas l'alerte et dirigez-vous immédiatement sur une zone en hauteur

Pendant l'alerte

- Le plus important est de vous éloigner le plus rapidement et le plus haut possible, pas le plus loin
- Pensez à emporter les objets de première nécessité
- Evitez de prendre votre voiture afin de ne pas créer d'embouteillages

- Restez éloignés des embouchures de rivières
- Si vous êtes en mer, ne retournez pas au port
- Cherchez un bâtiment solide à étages et montez au plus haut

Après

- Ne revenez pas auprès des côtes dans les heures suivant le tsunami, car celui-ci peut être composé de plusieurs vagues espacées de quelques minutes à plusieurs heures
- Restez à l'écoute de la radio



Monter en hauteur



Fuir la zone de danger



Ne pas créer d'embouteillages



Ecouter la radio

Vigilance et Alerte



Pas de danger particulier



Soyez Attentif

Danger imprécis ou effets limités



Préparez-vous

Danger probable ou effets modérés



Protégez-vous

Danger très probable et effets importants

Météo-France :
08 92 68 08 08

Le risque volcanique

Un volcan est un orifice de la croûte terrestre d'où s'échappent, lors des éruptions, de la Lave (constituée de magma), des gaz (dioxyde de soufre, gaz carbonique, azote) et des cendres.



Explosion du volcan Montserrat. Crédit MVO mars 2004

Les caractéristiques de la Montagne Pelée

Ce volcan de l'arc antillais, constitué il y a 350 000 ans est toujours actif. Avec un massif de 120 km², la montagne culmine à 1.397 mètres. Appelé volcan d'arc ou volcan gris, il est classé parmi les plus dangereux.



Vue du dôme. Volcan Montserrat crédit MVO avril 2005

Les risques à la Trinité

Dans la zone à risque faible, la Trinité devrait recevoir une quantité de cendres n'entraînant toutefois pas de risques majeurs. Elle pourrait être une ville d'accueil pour les populations des zones les plus exposées.

Dispositions prises par les autorités

Surveillance

L'activité du volcan est caractérisée par un ensemble de signes précurseurs (notamment de séismes), que l'on doit surveiller pour protéger les populations. On peut interpréter ces manifestations dans le cadre de modèles physiques basés sur des observations actuelles et historiques. Une surveillance permanente ainsi qu'une participation aux recherches sur les processus éruptifs sont assurées par l'Observatoire Volcanologique et Sismologique de Martinique.

Pour en savoir plus !

Sites Internet

www.ipgp.jussieu.fr : observatoire volcanologique
www.activolcans.info : base de données mondial

Contacts utiles




Observatoire Volcanologique : 05 96 78 41 41
Centre de Découverte des Sciences de la Terre :
05 96 52 82 42
Maison Régionale des Volcans : 05 96 52 45 45
Musée de Volcanologie Franck Perret : 05 96 78 15 16

Les consignes à respecter individuellement

En période d'augmentation de l'activité du volcan

- Attendez les consignes des autorités
- Renseignez-vous sur le niveau d'alerte et restez vigilant
- Continuez, jusqu'à nouvel ordre, les occupations habituelles en restant à l'écoute des médias
- Préparez-vous à une éventuelle évacuation
- Pensez à emporter les objets de première nécessité
- Prévoyez un véhicule personnel ou le transport en commun, pour une éventuelle évacuation

Zones d'évacuation et d'accueil

-  Zones évacuées
-  Zone de transit (susceptible d'être évacuée à son tour) Pas d'accueil possible.
-  Zone d'accueil potentiel

Mode d'évacuation : - par voie terrestre
- par voie maritime



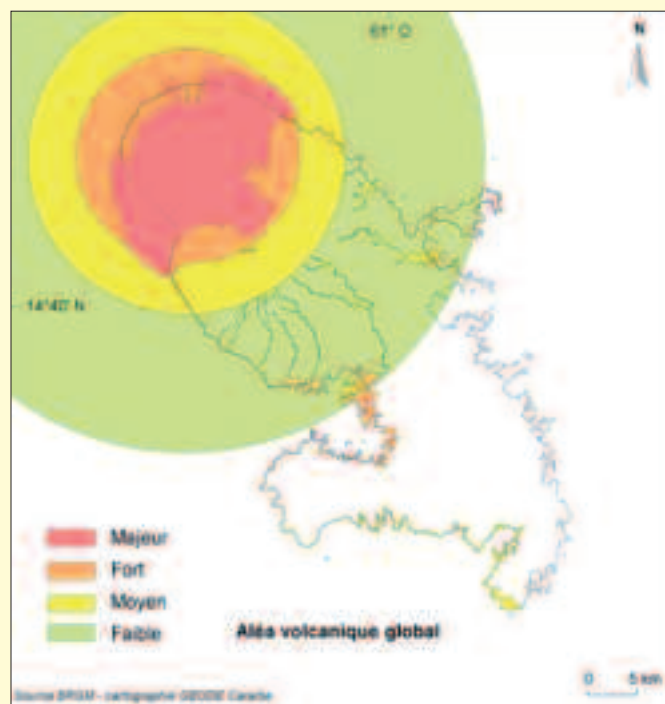
Ecouter la radio



Se mettre à l'abri








Fuir la zone de danger



Si vous n'avez pas été évacué à temps

- Ecoutez les consignes de sécurité à la radio.
- Si les autorités en donnent l'ordre, quittez la zone menacée ou rejoignez les points de rassemblement et d'évacuation pour ceux ne disposant pas de moyen de transport particulier
- S'il n'y a pas d'indication d'évacuation, évitez de s'éloigner de son domicile. (ne pas se réfugier dans les fonds de vallée ou les sous-sols)
- Respirez à travers un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
- Sauf cas d'urgence, évitez de téléphoner

Délai prévisionnel d'alerte avant une éruption

-  **Pas d'alerte** - Plusieurs années
-  **Vigilance** - Année(s)
-  **Pré-alerte** - Mois ou semaines
-  **Alerte** - Imminente
-  **Evacuation** - Imminente ou en cours

Le risque

T.M.D Transport de Matières Dangereuses

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières quel qu'en soit le mode. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent présenter des risques pour la population ou l'environnement.



Exercice du SDIS du 20 décembre 2006

Comment se manifeste-t-il ?

On peut observer trois types d'effets : les explosions, les incendies et les dégagements de nuage toxique :

- **l'explosion peut être provoquée par un choc** avec production d'étincelles et peut avoir des effets dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.
- **l'incendie peut être causé par l'échauffement** anormal d'une partie du véhicule, un choc contre un obstacle, l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voir un sabotage.
- **le dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite** de produit ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact.

Les conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement :

- blessure légère ou grave, pouvant être provoqué par asphyxie, brûlure ou intoxication
- destruction partielle à totale des bâtiments situés dans la zone de l'accident
- destruction partielle à totale de la faune et de la flore,
- impact sanitaire (pollution de l'eau).

Les risques à la Trinité

Les zones particulièrement concernées sont celles traversées par des véhicules transporteurs de matières dangereuses :

- Petite Rivière Salée - Morne Poirier - Brin d'amour - Galion - Cité du Bac - La Moïse - Beauséjour - Tartane - RN 1 et RD 2.



Exercice du SDIS du 20 décembre 2006

Dispositions prises par les autorités

Une **signalisation spécifique** s'applique à tous les moyens de transport: camion, container, etc.

Les règles de circulation : certaines restrictions de vitesse et d'utilisation du réseau routier sont mises en place. En effet, les tunnels ou les centres villes sont souvent interdits à la circulation des camions transportant des matières dangereuses.

Pour en savoir plus !

Sites Internet

www.pompiers.fr : découverte / prévention & urgence
www.prim.net : portail des risques majeurs

Contacts utiles

Service Départemental d'Incendie et de Secours : 05 96 59 05 81
Direction Régionale de l'Environnement : 05 96 71 30 05
Direction Départementale de l'Équipement : 05 96 72 83 83

Les consignes à respecter individuellement

Avant

- Sachez identifier un convoi de matières dangereuses en se référant aux panneaux et aux pictogrammes apposés sur les unités de transport.

Pendant

Pour éviter un sur accident :

- balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée
- faites éloigner les personnes à proximité du sinistre.
- ne fumez pas.
- donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18) et à la gendarmerie (17), (le 112, appel gratuit depuis un portable).

En cas de fuite du produit :

Revoir consigne 2

- quittez la zone de l'accident afin d'éviter un possible nuage toxique

Informez si possible les secours sur :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, etc.)
- la présence ou non de victimes la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.



Transport de carburant



Ne pas s'approcher du feu



Ne pas fumer



Fuir la zone de danger



Rester dans les habitations



Fermer les aérations



Ecouter la radio

En cas de fuite de produit :

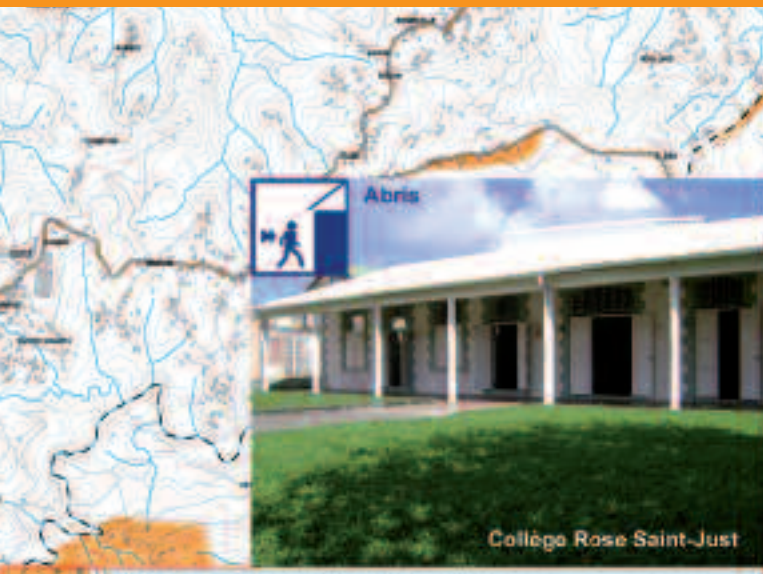
- ne touchez pas ou n'entrez pas en contact avec le produit (en cas de contact: se laver et si possible se changer)
- quittez la zone de l'accident afin d'éviter un possible nuage toxique
- rejoignez le bâtiment le plus proche et se confiner à l'intérieur.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

Après

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

Carte des Abris & Points de rassemblement





Abris

- BOURG :** Maison de la Culture - Ecole Justine Lémus - Ecole Pierre Cirille
Ecole U. Vestris - Collège Rose Saint-Juste - Club 3^{ème} âge
- BEAUSEJOUR :** Ecole Maternelle et Cantine - Maison Pour Tous
Ecole Elémentaire - Cantine - Palais des Sports
- BELLEVUE :** Ecole primaire de Bellevue - Cantine - Maison Pour Tous
- TARTANE :** Ecole primaire de Bellevue - Cantine - Maison Pour Tous
- DESFORTS :** Maison Pour Tous



Point de rassemblement

Plateau sportif la Crique - Stade Louis Richer
Stade de Tartane



Zone de protection
Tsunami - Raz de Marée

Tous lieux se trouvant à plus de
30 mètres en hauteur



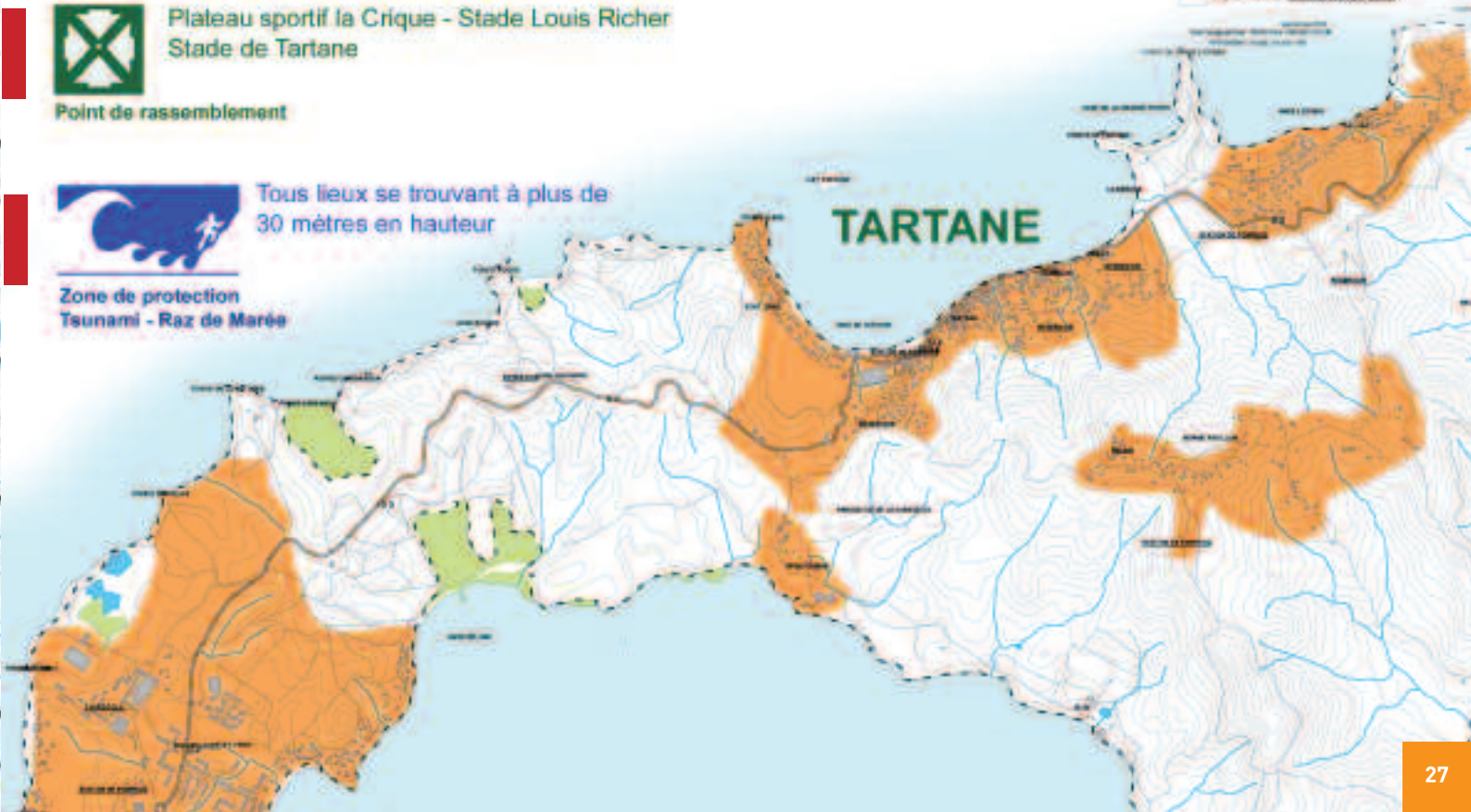
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
Catastrophe ENUEUX

Commune de LA TRONTE



Échelle 1:50 000

- Espace à risque
- Abri
- Espace à risque
- Zone de protection
- Espace à risque



S'équiper pour sa sécurité

Disposés dans un lieu accessible et protégé : votre domicile, votre voiture et sur votre lieu de travail, vos sacs de secours doivent vous permettre de vous soigner, vous nourrir, vous protéger, vous laver ainsi que d'être capable d'alerter les secours. Votre kit de sécurité comprendra une trousse de premiers soins qui vous permettra de faire face à des situations d'urgence jusqu'à l'arrivée des secours.

Préparer son sac de secours

Constituer votre trousse de secours

- Pansements, désinfection, paracétamol...
- Carnet de santé, ordonnances
- Liste des médecins traitants

A noter

Pour les traitements spécifiques : asthmatique, diabétique et hypertendu, constituez votre trousse avec l'aide d'un médecin traitant ou de votre pharmacien.



Ce qui est indispensable

- Siflet, radio, lampe, piles, briquet
- Trousse de premiers soins
- Bouteilles d'eau
- Nourriture à calories élevées
- Votre DICRIM : listes des abris...
- Carte d'identification, groupe sanguin personnes à contacter.
- Copies des documents importants
- Crème anti-moustique
- Trousse d'hygiène : savon, brosse...
- Vêtements de rechange
- Chaussures de marche
- Mini tente portable



Ce qui est nécessaire

- Liste des membres de la famille
- Papier et crayons
- Comprimés de décontamination de l'eau
- Couverture de survie
- Talkies walkies
- Couteau multifonction
- Gants de protection, casque et corde
- Vêtements de pluie
- Paire de lunettes et casquette
- Papier et serviettes hygiéniques
- Livres adaptés à l'enfant et autres jeux

Se former aujourd'hui c'est sauver une vie demain !

Chacun doit se former pour faire face aux accidents domestiques, du travail ou en milieu naturel. Vous pouvez donc préparer :

Face aux dangers multiples et variés de la vie quotidienne, qu'ils surgissent en termes d'accidents domestiques, du travail ou en milieu naturel.

Pour le grand public

Le PSC 1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1). Cette formation à destination du grand public concerne toute personne souhaitant s'initier aux gestes qui sauvent.

Devenir secouriste qualifié

PSE 1 (Premier Secours en Equipe). L'équipier secouriste est une personne formée et entraînée, capable de prendre en charge une ou plusieurs victimes, dans le cas d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.

En milieu professionnel

Un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours à ses collègues ou à la clientèle en cas d'accident. Il doit être capable de porter secours à tout moment au sein de son entreprise à toute victime d'un accident du travail, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.



Pour en savoir plus !

Sites Internet

www.asprim.fr : Association des soignants
www.kit-de-survie.com : Distributeur de kit
www.ffss.fr : Sapeurs pompiers

Contacts utiles

Association des secouristes
Martiniquais : 05 96 54 37 46
Croix Rouge Française :
05 96 60 47 10
Service Départemental d'Incendie et de Secours : 05 96 59 05 81
Direction des Risques Professionnels :
05 96 66 51 33 (CGSSM)

ANTICIPER EST UN DEVOIR !

www.kitdesurvie.com

Equipements de prévention et de secours

**Matériel
COMPLEMENTAIRE
OU PROFESSIONNEL**

Kit GRANSAC +2

Kit Intervest

Kit Petit Baroudeur

Kits de survie

Equipement de base
pour 1 ou 2 personnes:

- Outils d'aides
- Kit d'Hygiène et sanitaires
- Kit de Premiers secours
- Eau
- Kit Lumière et communications
- kit Abri et chaleur

18 modèles disponibles
selon les cas ou les lieux.

- ◆ Equipement pour 1 à 30 personnes
- Maison
- Voiture
- Bateau
- Bureau
- Ecoles
- Montagne
- Equipes de secours

Stockage
d'eau potable ou de pluie

Tente gonflable

Lampadaire solaire

Groupe électrogène solaire

Barres lumineuses

Jusqu'à -15% pour les commandes de groupe !

Nos équipements sont utilisables également en cas de cyclones, ouragans ou inondations. Demandez les fiches détaillées de nos kits.

tél : 0596 600 676

Fax : 0596 612 080

Ris'k
le fabricant français

ANNUAIRE de sauvegarde



Poste de Commandement Communal

- Elu de Permanence
- Renseignement Remise en Etat
- Suivi des Opérations de Secours
- Liaison Communication et Accueil
- Logistique Moyens Généraux
- Mairie - Tél. : 05 96 58 20 12
- Satellitaire : 070 772 221 783

Protection civile et secours

- Sapeurs-Pompiers Tél. : 18
- Gendarmerie Tél. : 17
- Samu (appel gratuit depuis un fixe) Tél. : 15
- Samu (appel gratuit depuis un fixe) Tél. : 112
- Police Municipale Tél. : 06 96 26 62 74
- Préfecture - Protection Civile Tél. : 05 96 39 39 30
- Sous-Préfecture Tél. : 05 96 58 21 13
- Sauvetage en Mer Tél. : 05 96 70 92 92
- Sauvetage en Mer (sans téléphone) Canal V.H.F : 16

Informations Risques Majeurs

- Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Tél. : 05 96 71 30 05
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Tél. : 05 96 71 17 70
- Direction Départementale de l'Équipement (DDE) Tél. : 05 96 59 57 00
- Observatoire Volcanologique et Sismologique de Martinique (OVSM) Tél. : 05 96 78 41 41
- Météo-France Martinique Tél. : 05 96 57 23 23

En cas de risque majeur

L'organisation communale comporte un Poste de Commandement Communal (PCC) en Mairie relié à des Postes de Commandement de Secteurs (PCS), eux mêmes en contact avec des PC de Quartier (PCQ), renforcés par un réseau de correspondants. Cela permet une mise en oeuvre rapide des mesures de sauvegarde et de secours (alerte, évacuation, mise à l'abri, secours et réparation des dégâts) en restant au plus près des populations.

Directeur des opérations de secours
M. Louis-Joseph Manscour
Maire de la Trinité
Tél. Satellitaire :
870 772 221 783
PCC 1 Mairie
Tél. : 05 96 58 20 12

En cas d'urgence

Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.

La prévention commence par l'information

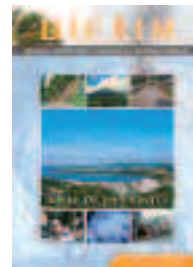
L'information vous permettra d'évaluer votre vulnérabilité et de juger quelles mesures vous devrez prendre parmi celles qui sont les plus adaptées à votre situation.



Retrouvez
tous les Risques Majeurs
www.prim.net



Téléchargez le DICRIM
www.mairie-latrinite.fr



PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS : la vision ambitieuse du Conseil Général

Pran douvan avan douvan pran'w !



accéléromètre

Radar
météorologique

Limnimètre

Houlographe

*Le Conseil Général a reçu
en 1999 le prix de la "Puce en
Síticum" pour SIGMA*

Un réseau de surveillance de haute technologie

Outre l'action menée à travers la Caravane de la Prévention auprès des scolaires et du grand public, des moyens performants d'observations et de surveillance des phénomènes naturels ont été mis en place:

- Une quarantaine de limnimètres départementaux mesure le niveau d'eau des rivières.
- Trois houlographes départementaux et un marégraphe renseignent sur l'état de la mer.
- Une quarantaine de stations météorologiques enregistre la température, l'humidité, la pluviométrie, la direction et la force du vent.
- Une trentaine d'accéléromètres (dont 4 stations Titan, nouvelle génération de station accélérométrique) pour la détection en continu d'évènements sismiques pouvant survenir sur les bâtiments (collèges, bâtiments administratifs,...) et les infrastructures du Conseil général.
- Une dizaine d'inclinomètres et de

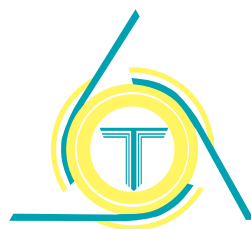
Dans le cadre de la politique volontariste qu'il mène pour doter la Martinique de moyens performants d'étude et de prévention des phénomènes naturels, le Conseil général a, depuis 1997, passé une convention avec l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP) et l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU).

Dans ce cadre, l'accent sera désormais particulièrement mis sur la modernisation de l'Observatoire du Morne des cadets, dont le Conseil général est propriétaire : construction de locaux mieux adaptés aux exigences de transmission moderne, destinés à diffuser une véritable culture du risque chez nos compatriotes, à initier les scolaires au volcanisme et à la sismologie, mais aussi à accueillir des étudiants et des délégations scientifiques des pays de la Caraïbe.

piézomètres (mouvements du sol des glissements actifs de Bezaudin à Sainte Marie et de Fonds Saint Denis).

- Le radar météorologique permet d'anticiper l'arrivée des précipitations et d'évaluer les quantités de pluie prévisibles.
- Le Système Départemental d'Alerte de Crues (SDAC) permet d'anticiper les inondations, d'émettre des alertes 24h/24 et de prendre les mesures adéquates.
- Un dispositif de surveillance sismo-acoustique pour les coulées de boue de la rivière du Prêcheur.
- Un système de vidéosurveillance des zones à risques (crues, glissements de terrain)

L'action du Conseil Général en matière de prévention des risques lui a valu d'être à nouveau récompensé en 2007 par le Sénat.



VILLE DE TRINITÉ

Avenue Casimir Branclidor
97220 La Trinité
Tél. : 05 96 58 20 12
Fax : 05 96 58 48 46
www.mairie-latrinite.fr